

**OBJET : ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉFECTION DU GYMNASE DU VILET – ARCHITECTE
HERVÉ REGNAULT ET PARTENAIRES**

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois d'août ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° D2025-025 du 09 avril 2025 portant adoption du Budget Principal 2025 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 permettant de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour des prestations d'un montant inférieur à 40 000 € HT ;

Vu la nécessité de disposer d'une étude de faisabilité complète pour la réfection du gymnase du Vilet ;

Considérant la proposition présentée par M. Hervé REGNAULT, architecte, en collaboration avec les bureaux d'études COSINUS (structure et thermique) et ENERPOL (énergie et fluides) ;

Considérant que le montant total de la mission s'élève à 13 000 € HT, répartis comme suit :

- 3 000 € HT pour le diagnostic de l'état existant, assuré par M. Hervé REGNAULT,
- 10 000 € HT pour la simulation de plusieurs hypothèses de réhabilitation, répartie comme suit :
 - Hervé REGNAULT : 5 000 € HT
 - COSINUS : 3 000 € HT
 - ENERPOL : 2 000 € HT

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'engager une étude de faisabilité pour la réfection du gymnase du Vilet, comprenant un diagnostic de l'état existant et une analyse multicritère de scénarios de réhabilitation.

ARTICLE 2 : De recourir à la procédure de gré à gré pour confier cette mission à :

- M. Hervé REGNAULT, architecte, pour un montant total de 8 000 € HT,
- Bureau d'études COSINUS, pour un montant de 3 000 € HT,
- Bureau d'études ENERPOL, pour un montant de 2 000 € HT.

ARTICLE 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget principal 2025.

ARTICLE 4 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 12 AOUT 2025
et publié, affiché ou
notifié le 12 AOUT 2025
Le Maire,

Le Maire,



M. Philippe PIGEAU.

